

PROCEDURE DE DEPOT DE DOSSIER / CONTACTER LE CONCILIEUR

Cliquer sur le lien : [Conciliateurs De France - Concilier pour Réconcilier](#)

PAGE 1



CONCILIEURS DE FRANCE

Concilier pour Réconcilier

Cliquer ici

Information, presse, médias

Espace conciliateur

La conciliation

Le conciliateur




Contacter
Saisir
le conciliateur

PAGE 2

- ▶ ▼ Pour commencer, où est la bonne permanence ? ▼
- ▶ ▼ Vous pouvez le rencontrer ▼
- ▶ ▼ Vous pouvez le saisir en ligne ▼
- ▶ ▼ Vous pouvez lui écrire ▼
- ▶ ▼ Quel que soit votre choix, préparez votre demande ▼


*Cliquer sur
"Saisir en ligne"*


PAGE 3

- ▶ ▼ Pour commencer, où est la bonne permanence ? ▼
 - ▶ ▼ Vous pouvez le rencontrer ▼
 - ▶ ▼ Vous pouvez le saisir en ligne ▼
- Pour cela [cliquez-ici](#)  *Cliquer*
- ▶ ▼ Vous pouvez lui écrire ▼
 - ▶ ▼ Quel que soit votre choix, préparez votre demande ▼


PAGE 4


Avez-vous pris connaissance de l'information sur les traitements des données personnelles ? (obligatoire)

Oui 

Non 

Voulez-vous poursuivre votre saisine en ligne ? (obligatoire)

Oui 

Non 

*Sélectionner 2 fois "oui"
et cliquer sur "Soumettre"*

[Soumettre](#)

PAGE 5

(étape 1 / 4)

Malgré une répartition sur l'ensemble du territoire, il se peut que tous les conciliateurs ne soient pas disponibles ou habilités à recevoir votre saisine en ligne. Pour une meilleure réponse et vous éviter de saisir inutilement des informations, saisissez les adresses des 3 lieux possibles (près de chez vous, près du lieu du différend, près de chez votre opposant) pour qu'une conciliation puisse avoir lieu.

1- Près du lieu du différend

Code postal (obligatoire)

Indiquez le CP ou la Ville 

Commune (obligatoire)

2- Près de chez vous

Code postal (obligatoire)

Indiquez le CP ou la Ville 

Commune (obligatoire)

3- Près de chez votre adversaire dans le différend

Code postal (obligatoire)

Indiquez le CP ou la Ville 

Commune (obligatoire)

*Les champs en
rouge sont à
remplir
obligatoirement*

Cliquer sur 

[Suivant](#)

PAGE 6

(étape 2 / 4)

Vous pouvez choisir que la tentative de conciliation se déroule près (obligatoire)

- Du lieu du différend ?
- De chez vous ?
- De chez votre adversaire ?

Choisir le lieu de la tentative de conciliation

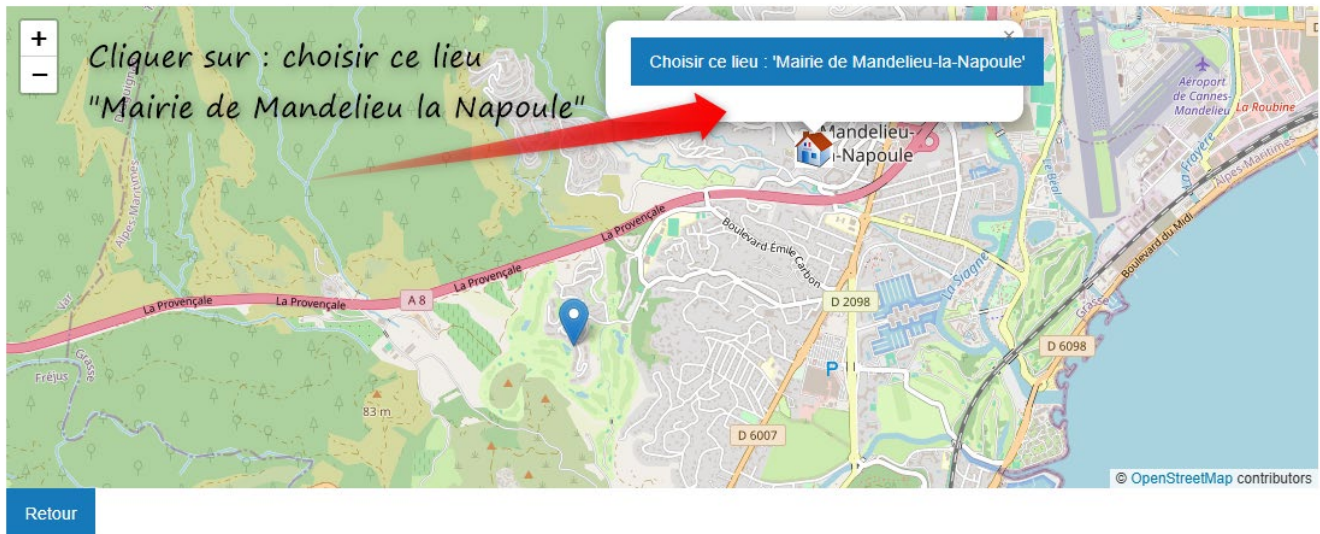
Retour

Cliquer sur

Suivant

PAGE 7

(étape 3 / 4) **Agrandir la carte en cliquant sur + puis cliquez sur l'une des «maisons» pour choisir le lieu de permanence d'un conciliateur.**



PAGE 8

(étape 4 / 4)

Le différend

Décrivez le différend qui vous oppose à votre adversaire. Veuillez ne pas faire de copier coller ou d'explication trop synthétisée; plus vous l'expliquerez mieux il sera compris! (obligatoire)

Situez le lieu de ce différend
N° et nom de la voie (obligatoire)

Complément d'adresse

Code postal (obligatoire)
06210

Commune (obligatoire)
Mandelieu-la-Napoule

Dans quel secteur classeriez-vous votre différend ? [?] (obligatoire)

Souhaitez-vous joindre des documents pour compléter votre description ? (maximum 3 documents) [?]

Choisir depuis votre ordinateur

ou

Déposer votre fichier ici

Remplir les champs obligatoires

Ne pas oublier de joindre les documents scannés

Vous êtes demandeur d'une conciliation [?]
(cliquez sur l'un ou l'autre des boutons suivants)

Vous êtes une personne physique agissant à titre de non-professionnel

Vous êtes demandeur, et vous agissez en tant que professionnel ?

*Préciser votre position :
personne physique ou professionnelle*

PAGE 9

Votre demande est enregistrée sous le numéro : [REDACTED]

Elle est transmise au conciliateur de justice exerçant à :

Mairie de Mandelieu-la-Napoule

Vous allez recevoir par courriel à l'adresse : [REDACTED]

la copie de votre saisine en ligne
les indications utiles sur le devenir de votre demande
les modalités de la tentative de règlement de ce différend

Le conciliateur de justice est susceptible de vous contacter.

Si vous ne recevez pas le message, vérifiez qu'il n'a pas été renvoyé en indésirable.

Votre dossier est bien pris en compte et transmis au conciliateur de justice. Il vous contactera dans les meilleurs délais pour la suite de son examen.

Votre demande est désormais enregistrée